

MODELE D'UN REGLEMENT ABREGÉ DE LA BIBLIOTHEQUE REMIS AUX USAGERS

Règlement abrégé de la bibliothèque publique de St-Eugene

INSCRIPTION

Coût de l'inscription à la bibliothèque :

L'inscription est gratuite

HEURES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture sont:

Mardi 19h00 à 21h00

Jeudi 9h00 à 10h00

Vendredi 12h à 14h00

Samedi 10h00 à midi

NOMBRE DE PRETS

Le nombre de prêts est:

5 à 10 livres pour adultes

5 livres pour jeunes

OURS DU PRET

La durée du prêt régulier est de 3 semaines.

RESPONSABILITE DE L'USAGER

- L'utilisateur est responsable des documents qu'il a empruntés.
- L'utilisateur peut être facturé pour le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé. Le coût des documents perdus ou endommagés correspond à la valeur agréée de remplacement des biens culturels.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne.
- L'utilisateur qui remet les documents empruntés après la date d'échéance paie une amende établie comme suit :
utilisateur adulte0.05.....\$ par document/par jour de calendrier ou d'ouverture;
utilisateur jeune0.05.....\$ par document/par jour de calendrier ou d'ouverture.
- L'utilisateur doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.
- Vous avez droit à 2 renouvellements si le document n'est pas réservé.

23 décembre 2023

Date